

SUMMARY OF THE ARTICLE: SOCIO-ECONOMIC STUDY OF THE SUPPLY OF KISANGANI IN FOOD PRODUCTS AND MANUFACTURING FROM THE ORIGINS TO 2006

**Corresponding Author: -*

INTRODUCTION

The Congolese area is larger by 2.345.403 km² than the African area which extends from 5 0 2' North latitude to 13 0 15' South latitude and in longitude East of Greenwich from 12 0 15' to 31 0 15'. The province of Tshopo alone has an area of 199567 and its population is 2614630.

The economy is essentially agricultural export oriented. The economy was devastated by the multiple wars of rebellions and aggressions of 1964, 1980, 1997 in 2006 several cases of deaths and destruction of the socio- economic infrastructures of the province as well as by the multiple looting of stores and depots provisions.

Since Belgian colonization, the economy has been strongly export-oriented. Most of the population of the Province of Tshopo then remained active in agriculture.

The city of Kisangani is supplied with food products from 8 provinces bordering the province of Tshopo, of which we quote: Bas-Uélé, Haut-Uélé, Ituri, Mongala, Tshuapa, Sankuru and Maniema. The city of Kisangani is supplied with corn, rice, yams, cassava, beans, peanuts, sweet potatoes, pineapples, sugar cane, onions, coffees, teas...

We would like there to be the involvement of the international community, the government, and economic operators for an integral development of the food supply of the city of Kisangani in food products.

CONCLUSION

The city of Kisangani is the third largest city of the DR Congo, is the crossroads of communication routes to reach several major centers of the country and some neighboring countries. Rich in grilled fish and rich soil for agriculture and livestock. It is also rich in different cultures.

ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE D'APPAROVISIONNEMENT DE KISANGANI EN PRODUITS VIVRIERS ET MANUFACTURES DES ORIGINES A 2006

Par l'Assistant NGBOLENGE TONGONZE Omer à l'ISP/UBUNDU

I.0. INTRODUCTION

L'espace congolais occupe dans les 2.345.403 Km² de l'espace africain qui s'étend du 5° 2' de latitude Nord au 13° 15' de latitude Sud et, en longitude de l'Est de Greenwich, du 12° 15' à 31° 15'. Une position qui le place exactement de part et d'autre de l'Équateur et qui l'amène à faire frontière avec neuf pays différents : à l'Ouest avec la République du Congo et à l'Ouest avec la République Centrafricaine, par le cours du Congo, de l'Ubangi et du Mbamu ; à l'extrême Nord-Est, le Congo se démarque du Soudan ; de là sa frontière serre de près l'axe technique des grands lacs et le sépare successivement d'avec l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie, par le lac Albert, la Semliki, le Ruwenzori, le lac Edouard et le lac Tanganyika. Au Sud, il se démarque de la Zambèze par la ligne de partage des eaux Congo-Zambie, et de l'Angola par une ligne fort embrouillée qui le court du Kasai, puis le huitième parallèle joignant le Kasai au Kwango et enfin, le parallèle de Matadi qui rejoint l'estuaire du Congo¹. Les activités commerciales ont existé en R.D.Congo bien avant la pénétration étrangère dans cinq zones socio-économiques qui y ont été fréquentés par les marchands du Port de Loango aux cours supérieures de la rivière Lomami que nous donnerons quelques détails.

¹ NDAYWEL E NZIEM, I., Nouvelle histoire du Congo, des origines à la République du Congo, Lecri-Afrique, Edition Kinshasa-Gombe, RDC, 2008, pp.240-232

I.1. DEFINITIONS DES CONCEPTS OPERATOIRES

a. Commerce

Le commerce est une activité qui consiste en l'achat, la vente, l'échange de marchandises, de denrées, de valeur, ou la vente de services. Acte de commerce qui est régi par l'ensemble de lois (Code de commerce), dont l'application et l'interprétation relavent d'une juridiction particulière, le tribunal de commerce. Quant à nous, un commerçant est celui qui détient le livre de commerce et qui exerce le commerce.

b. Vivrier

C'est un adjectif qui signifie un ensemble des cultures vivrières, qui fournissent des produits alimentaires destinés principalement aux cultivateurs et à la population locale. C'est également ce qui constitue un ensemble des aliments qui assurent la substance. Pour nous, les produits vivriers sont des produits comestibles qui sont destinés à la consommation et au commerce.

c. Manufacturés

Établissements industriels où la fabrication des produits est surtout manuelle. Ce sont des produits manufacturés qui sont issus de la transformation en usine de matières premières. Ce sont des produits importés.

d. Approvisionnement

L'approvisionnement est l'ensemble des fournitures, des produits destinés à s'approvisionner. Un approvisionneur est une personne chargée, dans le commerce de détail, d'approvisionner les rayons où les produits sont présentés². Dans le cadre de ce travail, nous avons opté pour la méthode historique qui sert essentiellement à l'étude des phénomènes passés. Le passé laisse généralement des traces et c'est sur elles que porte la méthode historique.

Selon Charles-Victor LANGLOIS et Charles SEIGNOBOS³, « le propre des faits historiques est de n'être connu qu'indirectement d'après des traces. Pour que nous puissions déceler les liens entre les phénomènes et leurs déterminants, nous avons recouru aux

² Le Larousse Illustré en République Démocratique du Congo, 2010

³ LANGLOIS, C,V et SEIGNOBOS, C, Initiation aux études historiques, Paris, Ed. Kimé, 1992, p.65, cité par DEPELTEAU, F, op.cit, p.272

instruments de collecte des données qui remplissent les qualités essentielles de rigueur scientifique : précisions, fidélité, validité en s'appuyant à la démarche hypothico-déductive.

En appliquant cette approche méthodologique de collecte des données, nous avons fait allusion aux techniques documentaires, d'observation et d'interview.

I.2. CADRE GEOGRAPHIQUE

En effet, la ville de Kisangani est située au terminus de la voie navigable de 1740 Km de long qui relie Kisangani à la capitale Kinshasa et, est à la rive droite du Fleuve Congo, non loin des chutes Wagenia. Quant à ses limites, la Ville de Kisangani est bornée :

Nord par le Territoire de Banalia :

A l'Est par les Territoires de Bafwasende et Lubutu ; Au Sud-Est par les Territoires d'Ubundu et d'Opala , A l'Ouest par le Territoire d'Isangi et de Basoko.

La ville de Kisangani est une ville de contacts de cultures, des agricultures de savane, de forêt, des éleveurs, des commerçants et des chasseurs-cueilleurs et des peuples composés de trois familles linguistiques :

Bantu ;

=

Soudanaise ;

=

Pygmées.

=

Les populations autochtones, au sens où celles-ci furent établies par les européens à la fin du XIX^e siècle sont des Bali, Mba, Lombi, Basoo, Enya, Komo, Lengola, Mbole, Likile, Lokele, Metoko, Mwingi, Ngando, Ngelema, Ababoa, Olombo, Popoi, Mbuty, Topoke, Turumbu, Babango, Angwana (Arabisés).

Les activités commerciales de Kisangani sont innées. Comme tête de pont du bief navigable du Fleuve Congo, c'est un solide point de connexion avec la capitale (Kinshasa) du pays, et donc un point de transbordement, de contrôle et de redistribution pour toute la région du Nord-Est. Au début du XX^e siècle, la construction d'un chemin de fer doublant la partie du Lualaba non navigable et qui la reliant par voie ferrée et fluviale aux richesses du Katanga aurait renforcé cette position.

Le commerce général constitue la principale activité économique de Kisangani. On y vend et on y achète des produits vivriers en provenance des campagnes, de l'or et des pierres précieuses, et on y redistribue les produits manufacturés importés. Ce qui constitue un sérieux atout, mais aussi sa fragilité : elle reste un lieu de transit et non de création de richesse.

I.3. ASPECT HISTORIQUE

a. Les entités locales de Kisangani

Nous sommes sans ignorer que l'existence des structures traditionnelles, l'administration, qui a usé beaucoup de la force et de nombreux traités, pour conquérir des vastes étendues du pays occupé par de nombreux et différents groupes ethniques, se posait la question de savoir comment regrouper ces diverses populations au sein de la nouvelle-administration.

Les entités politiques traditionnelles étaient des structures pyramidales assez compliquées. A la base, elles comprenaient des hameaux et villages. Au sommet, on avait des groupes de villages apparentés, des ligues ou confédérations de villages. Ensuite, nous avons des tribus et des peuples qui se constituaient en États ou en royaumes.

Le problème était donc de décider quel niveau de la pyramide qu'il fallait considérer comme chefferie, l'entité administrative de base.

D'après BRAUSCH, G, on a pris tout d'abord le village comme chefferie en imitant la pratique belge. Mais, bien que beaucoup de villages africains soient grands, leurs populations, cependant, ne dépasse pas généralement plus de 200 ou 300 habitants. Il s'avère alors difficile de fonder une administration viable, économique saine et efficace sur les petits villages⁴.

Par conséquent, on préfère de grands rassemblements. En 1917, gouvernement colonial reconnut 6.095 chefferies. Mais, elles étaient trop petites en étendue.

C'est ainsi qu'en 1920, le Ministre des colonies Louis Franck en donnant la constitution de grandes entités administratives comprenant les organes modernes du gouvernement.

L'administration baptisa ces grandes unités de secteurs dont l'expérience fut menée dans la Province Orientale (Haut-Congo) en 1922 de nos jours démembrée en 4

⁴ BRAUSCH, G ; Begian Administration in the Congo, London, IRR, O.U.P, 1961

provinces. L'administration décida de faire de secteurs de grandes entités ou étendues. Donc, 1955, il y avait 941 entités locales comprenant les secteurs et les chefferies.

À côté de ces chefferies et secteurs, ou institution, dans des centres urbains dont les habitants venaient des milieux traditionnels différents des organes appelés des cités indigènes (CI) et des centres extra-coutumiers (CEC).

Cité indigène était un petit centre urbain dont la population était incapable de subvenir, par elle-même, à ses propres besoins administratifs. Chaque cité était administrée par un chef de cité assisté par un conseil,

Centre extra-coutumier (C.E.C) (Belge) était un très grand centre urbain ayant une même organisation que les secteurs et chefferies. Le décret du 26/03/1957 portant organisation du statut de villes du Ministère des colonies Buisseret institua deux nouveaux systèmes de l'administration urbaine ; la commune et la ville

La commune était administrée par un bourgmestre élu au suffrage universel et assisté d'un conseil. Dans la plupart des cas des centres extra-coutumiers étaient devenus des communes.

La ville n'était qu'une fédération des communes incluse dans une même étendue géographique. A l'époque il y avait cinq villes : Kinshasa (Léopoldville), Lubumbashi (Elisabethville), Likasi (Jadot ville), Kisangani (Stanley ville) et Bukavu. Les autres furent créées à la veille de l'indépendance. Il s'agit de Mbandaka (Coquilatville), Kananga (Luluabourg), Mbanza-Ngungu (Thysville) et Matadi.

Bien que les Belges aient été bien intentionnés pour créer et maintenir des unités administratives autonomes sur le plan local, et pour favoriser une infrastructure socio-économique au sein de ces entités qui devraient devenir la base solide du gouvernement central, ils étaient lents, hésitants et incapables de s'entendre sur l'admission ou l'intégration des populations autochtones au niveau du gouvernement central.

Ceci, nous permet de mener une étude socio-économique et historique de l'approvisionnement de la ville de Kisangani en produits vivriers et manufacturés de 1957 à 2010.

II. APPROVISIONNEMENT DE KISANGANI EN PRODUITS VIVRIERS ET MANUFACTURES JUSQU'A 1957

1. PRODUITS VIVRIERS

Selon ces auteurs qui suivent, Crawford Young, JC Willame et Georges Brausch et beaucoup d'autres analyses politico-administratives sur le Congo, il ne fait l'ombre d'aucun doute que l'origine du système administratif congolais se situe dans la politique de la compétence coloniale européenne.

Mais, il est à signaler qu'avant la pénétration européenne dans le territoire congolais, il existait déjà cinq zones socio-économiques en République Démocratique du Congo. Toutes les activités socio-économiques y ont été exercées et les gens effectuaient des commerces de longues distances de l'Ouest à l'Est, du Sud à l'Ouest, de l'Ouest au Nord qui sont :

- La zone socio-économique du fleuve ;
- La zone économique du pool Malebo ;
- La zone socio-économique Luso-africaine ;
- La zone socio-économique soudanaise ;
- La zone socio-économique swahili.

Le commerce était intense, des trocs, des échanges des produits contre produits. Il y eut des études qui centraient d'une part, sur la politique léopoldienne et sur l'indifférence du public belge à cette politique, d'autre part, constituent une réaction à l'exploitation des indigènes et contre la destruction des systèmes traditionnels de leurs gouvernements par les forces coloniales de l'État Indépendant du Congo.

Cette deuxième tendance a un besoin réel de la gestion de l'État. Il s'agit de la recherche des structures socio-économiques susceptibles d'intégrer les autochtones dans l'effort de la mise en valeur de la colonie.

Ce courant, qui prend racine après 1908 est matérialisé par des nombreuses monographies techno-culturelles. Elles sont l'œuvre soit des missionnaires catholiques surtout soit des agents colonies.

Les produits locaux qui alimentaient Kisangani provenaient des axes suivants:

Axe Sud-Ouest : Opola, Ikela, Isangi, Yauma, Basoko, Bumba ;

Axe Ouest-Nord : Bumba, Aketi, Buta, Bondo, Ango ,

Axe Nord-Est : Isiro, Bunia, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Katanga, Maniema, en poissons, gibiers, chèvres, poules, canards, maniocs, riz, chenilles, en fruits, huile de palme, bananes, braise, bois de chauffage, etc.

Vers les années 1957, les représentants désignés par les autorités coloniales belges, désignés soit par le Gouverneur de province, soit par le Gouverneur général par une omniprésence impressionnante de l'administration partout à travers la colonie. Tous les villages même les plus reculés furent occupés, administrés tous les villages étaient récentes⁵

Les aliments importés sont canalisés vers les maisons de ventes en gros, dans les dépôts qui vendent dans leurs propres supermarchés et aussi en gros ou en demi-gros, aux détaillants. Via ces demi-grossistes et détaillants, ces produits trouvent leur voie vers les différents marchés de détail.

Le gouvernement intervient plus pour les biens alimentaires importés.

Les importateurs ont besoin d'une licence d'importation et un accès correspondant aux changes. Les grandes importations des produits vivriers et manufacturés sont

:BELETEXCO (Société Belge de Textile et de Commerce) ;

Commerçants ;

Etat congolais.

a) BELTEXCO

Cette société importe les produits comestibles ci-après :

Maillonnaise, spaghettis, cornes biefs, fromage, boites de conserves, sels, sucre, farine de fromage, Tomnson ; riz, huile végétale, huile d'olive, etc ;

Les produits manufacturés importés par la BELTEXCO sont : les motos, les vélos, les tôles, les machettes, les savons, les parfums, les radios, les télévisions, les groupes électrogène, etc.

⁵ MARKOVITZ, I.L, Power and class in Africa, Englewood diffi, N.J. Presentic-Hall, 1977, pp. 57, 97

b) Les commerçants Iyra ou Nande

Ils sont parmi ; les grands importateurs des produits alimentaires et manufacturés. Il s'agit de pommes de terre, les épices, les poireaux, les tomates, les poissons sellés, les haricots, l'alcool, les véhicules, les motos, vélos, etc.

Les marchés communaux sont ravitaillés par le grand marché central dont la ville dispose plus 20 marchés sans tenir compte la périphérie. Nous citons quelques-uns :

Marché d'ASPIRO ; Marché Tebeye ; Marché Balese ; Marché Djubin ; Marché Makolo-Ngulu Marché Cabine ;

Marché Limanga yase ; Marché IAT ;

Marché Konga-Kongo ; Marché Katshuya ; Marché Pont Tshopo ;

Marché Pumuzika ; 11^{ème} Tshopo ; 15^{ème} Tshopo.

Les marchés ruraux sont alimentés par les commerçants ambulants tenant compte des programmes des marchés par semaine selon les axes de consommation. Les produits sont transportés en vrac ou dans les sacs. Il n'y a pas de classement approprié pour promouvoir la confiance de l'acheteur car les vires ainsi assemblés et transportés sont quelques peu protégés de la chaleur tropicale⁶

c) **Les autres commerçants**

Ces commerçants vendent des produits d'origines diverses. Nous pouvons citer quelques-uns : les nationaux, les Ouest-Africains, les asiatiques, etc.

-

2. PRODUITS MANUFACTURES

a) Avant l'indépendance de la RDC

Il est remarquable d'observer que le noyau essentiel des commerçants d'avant 1960 est constitué principalement des clercs et des commerçants. En effet, pour l'année 1943, par exemple, pour le C.E.C de Stanley ville, l'on notait une prédominance de deux professions

: 31 clercs et 20 commerçants, soit 51 unités sur un total de 70. Les autres sont artisans : 4 tailles, 3 menuiseries, 2 cordonniers⁷.

Il ressort que les clercs, c'est-à-dire les employés d'entreprises privées, et dans une moindre mesure les commerçants ont été recrutés ou attirés vers Stanley ville pour des fins utilitaires de l'administration coloniale.

Ainsi, l'organisation commerciale au Congo avant 1930 est régie par une série des textes légaux dont les plus importants sont :

L'ordonnance du Gouverneur Général du 14 février 1913 sur les registres des commerçants ambulants ;

L'ordonnance du Gouverneur Général du 3 mars 1922 approuvée par le décret du 06 août 1922 sur l'occupation illégale des terres ;

Le décret du 09 décembre 1925 sur les permis de circulations pour trafiquants ambulants et capitas de négoce. Ces mesures visèrent particulièrement les factoreries installées en milieux ruraux, ainsi que les capitas de négoce appelés à exposer leurs marchandises dans les différents marchés locaux.

C'est ainsi que quelques sujets congolais exercèrent le commerce ambulatoire. Ce groupe fut constitué, pour la plupart des sujets Lokele dans l'arrière-pays : Stanley-ville- Isangi. Cette activité fut rendue possible grâce à l'existence des marchés, qui constituaient des points de reconcentre et l'aboutissement de différents réseaux de communication et d'échanges.

Les premières mesures fixant les marchés tant à Stanleyville que dans son hinterland remontent aux décisions du 26 août 1918 et du 7 décembre 1918

b) A Stanley ville

Rive « droite » : formellement pour des marchés des vivres « indigènes »

⁷ Volume 7 n° 12 de l'ESAF 2022 Décembre 1981, p.15

Rive « gauche » : le marché s'établit chaque samedi matin, on y vendait des vivres indigènes ;
Mission Saint-Gabriel : le marché s'installe le même jour et à la même heure qu'à la rive gauche (Décision du 26 août 1918).

c) Sur le fleuve

Entre Stanley ville et Isangi ayant principalement pour but l'échange des vivres (poissons, riz, huile de palme, banane, etc) : à Yalocha et à Yafolo, le jeudi ; à Yafunga, le vendredi ; le samedi à Yalikombo (Décision du 22 avril 1919).

d) A Banalia

Le dimanche (Décision du 07 décembre 1918). D'autres marchés furent reconnus dans l'hinterland de Stanley ville en tant que points d'approvisionnement de la ville en produits vivriers. C'est le cas des principaux marchés situés sur les routes Lubutu et Ituri depuis 1930⁸.

Jusqu'aux années 1930, les registres disponibles ne permettent pas d'identifier les « indigènes » congolais exerçant une activité économique. Les seuls renseignements disponibles sur cette question ne remontent qu'en 1933. Avant cette date, seuls quelques sujets indigènes non congolais furent recensés dans le secteur des activités marchandes. Au 31 décembre 1932, sur 51 « indigènes » des colonies voisines résidants dans le C.E.C de Stanley ville, 18 exercées de façon ci-après :

1) Aliments importés

Les aliments importés sont canalisés à travers des maisons de distribution en gros, qui les vendent dans leurs propres supermarchés et aussi en gros ou demi-gros aux détaillants via des demi-grossistes et détaillants, ces produits trouvent leur voie vers les différents marchés de détail.

La vente en gros est un élément critique

Pour la bonne performance de tout système de commercialisation de vivres, la ville de Kisangani ne possède pas un réel marché de gros. La vente en gros existe pour certains produits tels que la viande, le poisson sec et frais, les céréales importées ou le riz et le maïs

⁸ Congo-Belge, Ministère des colonies, Officiel colonial Belge « District de Stanley ville : août de la vie dans les territoires de Stanley ville, 2^{ème} semestre 1930 », in Congo (1930), pp.147-1948
Volume-7 | Issue-9 | Sep, 2022

produits localement. Souvent, il est difficile de distinguer les opérations de vente en gros de celles au détail. Beaucoup d'opérations de vente qui sont considérées comme étant de détail sont en fait de demi-gros, par exemple des sacs de sucre, de riz ou d'arachides, de 1 à 5 Kg, qui sont finalement vendus en détail par tasse ou verre.

Actuellement, les installations utilisées pour la vente en gros des vivres sont souvent disséminés à travers la ville. Les grands grossistes approvisionnent les petits grossistes qui ne pourraient pas tirer avantage de l'achat d'un volume important qui ne pourraient pas importer ou acheter en direct.

2) Marchés de gros pour les poissons, viandes et légumes à Kisangani

Marchés de gros

La ville de Kisangani ne dispose pas le marché de gros pour les poissons ni pour les viandes, il n'y a que des endroits bien identifiés qu'on peut seulement acheter les poissons salés communément appelés « Dépôt Makayabu », la viande et les légumes dans quelques pavillons du grand marché central de Kisangani.

Marchés de détail

Le principal marché des produits vivriers est toujours le grand marché central, qui dépend directement de l'autorité municipale. Chaque commune de la ville de Kisangani a normalement son propre marché central, qui dépend directement de l'autorité municipale. Il existe plusieurs petits marchés dans les quartiers. Ces marchés constituent pour les municipalités une source de recettes importantes.

Le marché central de Kisangani est bien construit, avec des planchers cimentés et couverts par un toit, avec des tablettes pour exposer les produits et des plaques inoxydables pour étaler les viandes, le poisson, les fruits et les légumes. Peu de possibilité de stockage d'aliments avec les installations frigorifiques de conservation. Le marché central de Kisangani est trop petit pour remplir adéquatement son rôle. Dans ses principaux axes certains produits vivriers, légumes, poissons, chenilles, viandes et produits manufacturés sont étalés à même le sol.

Les autres marchés de détail consistent en des espaces, non couverts, en général sans réel plancher ni canaux, détaillants d'exposer leurs produits. Dans ces marchés, il n'existe pas d'installation pour classer, conserver, peser ou manipuler efficacement les produits. Le parking est presque inexistant, très limité autour des marchés et bien congestionné. L'absence totale des installations sanitaires. Les notions d'hygiène exigent encore une forte mobilisation et arrestation des coupables.

Les efforts du secteur public pour améliorer les conditions des vivres ont souvent gêné des opérations efficaces de commercialisation et n'ont pas su fournir des conditions facilitant une coordination directe dans les divers marchés. Les marchands camionneurs taxis motos dénommés « Kumba-kumba » et des vélos obtiennent l'information relative aux prix par une observation directe dans les divers marchés qu'ils visitent⁹. Vu que la grande partie des achats faits par les camionneurs et d'autres s'effectuent dans des petits marchés de concentrations périphériques où les cultivateurs livrent le plus souvent les produits main en main, produits transportés sur le dos dans les paniers (Liyamba) et sur les têtes dans les bassins (Sikini), les camionneurs-acheteurs se trouvent dans une position favorable de marchandage.

IV. AVANTAGES ET INCONVENIENTS DES PRODUITS VIVRIERS ET MANUFACTURES EN GROS ET EN DETAIL

a. Avantages des produits vivriers à Kisangani

Les produits consommés dans la ville de Kisangani viennent fraîchement des champs contiennent tous les éléments nutritifs avec un goût original, contrairement à ceux qui viennent de très loin après avoir subi beaucoup de faits. C'est ainsi que les producteurs sont peu stimulés à investir d'intrants pour essayer d'accroître la production ou améliorer la qualité.

Ils sont encouragés par la F.O, qui distribue les intrants tels que boutures de maniocs, maïs, aubergines, tomates, etc. Certains relais communautaires en ont profité pour améliorer la qualité de la production en formant les membres des associations pour l'agriculture extensive autour de la ville de Kisangani et de sa proximité. Plusieurs produits alimentaires sont vendus par sacs, par tasse ou par paquet.

4.2. Avantages et inconvénients des produits manufacturés

a. Avantages

Le grand avantage d'un marché des produits manufacturés réside dans l'efficacité de distribution en gros et au détail en encourageant la compétition et en induisant l'efficacité. Il rassemble dans un milieu déterminé toute l'offre et la demande d'un produit

⁹ BOLLINGA, Enquêtes menées sur terrain dans la ville de Kisangani du 5 mars au 30 juillet 2022.

donné, permettant d'obtenir un prix unique d'équilibre. Ainsi qu'il y a les opérations moins coûtees :

- l'échange physique des produits ;
- la découverte d'un prix des produits ;
- l'augmentation de productivité de filière de distribution des vivriers et de protection des produits.

b. Incontinents des produits manufacturés

Il y a manque de volonté des commerçants de garantir l'approvisionnement urbain en vivriers de faible coût. Il n'existe pas de prix unique d'équilibre, les marchés ne sont pas transparents, trop des tactiques de prédation et d'exploitation.

Les quelques supermarchés s'occupe de l'approvisionnement en nourriture des classes riches qui leur donnent de gros. Moins de contrôle de vérification sur les produits sur les produits périmés qui continuent à être vendus sur les marchés commerciaux sans tenir compte des dates d'expiration. Monopoles des produits par les mêmes commerçants¹⁰

¹⁰ EKWA, P. LA P.M.E « Informelle », Pivot indispensable de l'édifice social et économique du Zaïre-Afrique, Volume-7 | Issue-9 | Sep, 2022
n° 207, 1986, p.34

CONCLUSION

L'organisation économique de la République Démocratique du Congo, fondée sur le commerce extérieur, asphyxie et marginalise le marché interne. Faute de moyens adéquats de stockage et des voies de communication entre les grandes villes du pays, les produits vivriers ne sont pas disponibles que durant la période de la récolte et ne se vendent que dans les centres de consommation les plus proches de leur lieu de production. La ville de Kisangani n'est pas épargnée, elle est approvisionnée difficilement par sacrifice.

La dégradation des infrastructures économiques, les voies de communication qui constituent un secteur prioritaire dans le développement d'un pays. Le mauvais état de celles-ci ainsi que le délabrement des pistes secondaires et des routes de desserte agricole, l'effondrement de ponts mal entretenues et la détérioration des bacs transbordeurs, l'insuffisance automobile, ferroviaire, et fluviale, la pénurie périodique de carburant et des pièces de rechange, freinent tout le développement des communications.

Devant la paralysie des infrastructures industrielles et des voies de communication, l'agriculture paysanne ne pouvait qu'être bloquée à tel point qu'on vient à s'interroger sur son avenir. Par ailleurs, la vétusté et le manque d'entretien des infrastructures industrielles ralentissant l'effort de relance dans ce dernier domaine ¹²

Il s'avère important que la recherche d'un nouvel ordre économique mondial soit établie. Car, au moment où se développent les liens d'une étroite dépendance entre tous les citoyens et plus les peuples de la terre, une recherche adéquate et une réalisation plus efficace du bien commun universel qui correspond aux tâches actuelles.